

A Monsieur Le Président
et Messieurs Les Membres de la Chambre
de Commerce de Nice,



Messieurs,

Nous soussignés, tous fabricants de poteries réfractaires à Vallauris (Alpes M^{mes}), avons l'honneur de soumettre à votre haute compétence et à votre juste appréciation l'exposé qui suit:

Depuis la rupture du traité de commerce entre la France et l'Italie, cette dernière nation a frappé nos poteries d'un droit d'entrée de trente — Francs les mille Kilog., ce qui constitue un tarif moyen de cinq centimes par pièce (0. ^f05).

En présence de l'élévation des prix qui devait fatalement résulter du droit sus-visé, les Maisons d'Italie et d'Autriche ont cessé de continuer avec nous leurs relations antérieures et se sont adonnées à la fabrication italienne qui se trouve particulièrement favorisée.

Les industriels ou fabricants d'Italie reçoivent, en effet, nos terres réfractaires par de nombreux navires à voiles qui viennent charger dans le port d'Antibes.

Le transport de ces terres dont ils ont absolument besoin est effectué à des prix dérisoires de bon marché et cette matière première n'est frappée d'aucun droit de sortie.